

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement du secteur Pablo Neruda à Méry-sur-Oise (95)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale _____ Commune de Méry sur Oise

Nom, prénom et qualité de la personne _____ Pierre-Edouard EON, Maire de Méry-sur-Oise
habilitée à représenter la personne morale _____

RCS / SIRET

2	1	9	5	0	3	9	4	3	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°39	Travaux de construction de 3 immeubles totalisant 11 700 m2 de SDP, avec : - un nouveau groupe scolaire pour 2 800 m2 de SDP, - un immeuble de logements sociaux pour 3 800 m2 de SDP, - un immeuble de logements en accession à la propriété pour 5 100 m2 de SDP.
n°41a	Réalisation de 2 parkings publics paysagers totalisant 64 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement prévoit de :

- réaliser un nouvel équipement public moderne et fonctionnel, à savoir un nouveau groupe scolaire à proximité du stade,
- reconfigurer le chemin de l'Eglise par son élargissement, permettant à la fois de créer un trottoir mixte (piéton/cycle) le long du bois, de sécuriser la partie roulante de chaussée, et de renforcer l'offre de stationnement public sur chaussée,
- renforcer l'offre en stationnement public aux abords du nouveau groupe scolaire, en réalisant 2 parkings publics paysagers aériens,
- réaliser un immeuble d'habitation sur le parking de l'ancien groupe scolaire,
- démolir l'ancien groupe scolaire construit en 1974 pour y implanter un immeuble d'habitation,
- réaliser une voie nouvelle de desserte interne en boucle, reliée au chemin de l'Eglise

4.2 Objectifs du projet

- renforcer l'attractivité et la visibilité de ce secteur de la Commune situé entre le coeur de Ville et la gare,
- renforcer le caractère urbain du secteur et les liaisons inter-quartiers, en sécurisant l'espace public dans son ensemble,
- réaménager le chemin de l'Eglise, pour fluidifier et sécuriser les mobilités du secteur, par un élargissement privilégiant le partage des usages au sein d'un espace public clarifié et accessible,
- assurer une production mesurée de nouveaux logements articulée autour de 2 immeubles, dans une logique de développement durable, économes en énergie, et dans des gabarits similaires aux immeubles collectifs environnants,
- fluidifier le parcours résidentiel en créant une nouvelle offre de logements, comprenant du logement social, conformément aux objectifs énoncés par les services préfectoraux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus sont séquencés en 2 phases,

En première phase, envisagée entre 2022-2024, il est prévu de :

- reconfigurer la 1ère partie du chemin de l'Eglise, depuis la rue de Frépillon jusque la sente du Moulin,
- construire le nouveau groupe scolaire Pablo Neruda,
- démolir le parking de l'ancien groupe scolaire,
- construire un immeuble de logements sociaux avec son parking souterrain,
- réaliser 2 parkings publics paysagers aériens.

En seconde phase, envisagé entre 2024-2025, il est prévu de :

- démolir l'ancien groupe scolaire Pablo Neruda,
- construire un immeuble de logements en accession à la propriété avec son parking souterrain,
- réaliser une voie nouvelle de desserte interne en boucle, reliée au chemin de l'Eglise,
- reconfigurer la 2ème partie du chemin de l'Eglise, depuis le parking public paysager le long du bois jusque la rue de L'Isle-Adam (RD922).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La réalisation du nouveau groupe scolaire Pablo Neruda ainsi que l'occupation des nouveaux logements entraîneront un usage plus important de la voirie (circulation piétonne et automobile, stationnement) sur la zone d'étude, étant néanmoins précisé que la proximité du coeur de Ville et de la gare, couplée à l'existence de liaisons piétonnes (sente du Moulin, escalier du chemin de l'Eglise) permettra de limiter l'usage des véhicules motorisés pour des déplacements de faible amplitude.

Dans le cadre de l'étude de trafic réalisée en 2020, les tests réalisés sur les carrefours proches du site montrent que le trafic nouveau, engendré par l'équipement public et les logements, aura un très faible impact sur le trafic du secteur, tant du fait de la future offre en stationnement nettement renforcée (250 places supplémentaires au total) que de l'élargissement du chemin de l'Eglise (partie roulante de chaussée portée à 6 m permettant aux véhicules de se croiser de front).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Utilité Publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du projet / nombre de logements	1,4 ha / 144 logements
Emprise foncière du chemin de l'Eglise élargi	5 800 m ²
Emprise foncière du nouveau groupe scolaire Pablo Neruda	3 400 m ²
Emprise foncière du logement social	1 900 m ²
Emprise foncière du logement en accession	3 800 m ²
Nombres de places de stationnement public supplémentaire	64 places

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Secteur Pablo Neruda à Méry-sur-Oise (95) - chemin de l'Eglise

Limites périmétriques du Nord au Sud : rue de L'Isle-Adam (RD922), chemin de l'Eglise, rue de Frépillon, sente du Moulin

Principales parcelles cadastrales :
B46
B253
B1161
B1162
B1200

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 19' 08 " 61E Lat. 4 9° 06' 40" 75N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le territoire communal, la Route Nationale 184, les Routes Départementales 922, et 928, ainsi que la voie ferrée, sont concernées par un classement, par arrêté préfectoral du 27 septembre 2001. PPBE du Val d'Oise approuvé le 20 décembre 2018 (3ème échéance 2018-2023).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en limite des périmètres de protection des monuments historiques : - l'église Saint-Denis (classée par arrêté préfectoral du 2 avril 1915), - le château de Méry-sur-Oise (inscrit par arrêté préfectoral du 23 juillet 1937). Le projet se trouve en contiguïté de l'Espace Naturel Sensible départemental du Bois des Garennes institué en 2016.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé hors emprise des enveloppes d'alerte zones humides avérées ou potentielles.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Méry-sur-Oise n'est soumise ni à un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), ni à un Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRT). Les berges de l'Oise et le parc du Château sont inscrits en zone inondable du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée de l'Oise (PPRIVO) révisé et approuvé le 5 juillet 2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site industriel potentiellement pollué (absence de site BASIAS, BASOL ou d'activité classée) n'est identifié sur le secteur du projet. Si aucun indice suspect n'a été mis en évidence lors des investigations techniques préalables au projet, elles ont néanmoins révélé l'existence de 2 cuves au fioul enterrées en partie Nord-Est du site associé à des remblais de surface apportés lors de la construction de l'actuel groupe scolaire en 1973.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve en limite de protection du site inscrit du Massif des Trois Forêts (arrêté du 10 mai 1976).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 14 kilomètres. Il s'agit du Parc départemental de l'île Saint-Denis, en Seine-Saint-Denis.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve en limite de protection du site classé de l'ensemble formé par la vallée de Chauvry (décret du 7 octobre 1994).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le projet, la réalisation, - de la nouvelle école est prévue de plain pied, - des 2 immeubles d'habitations est prévue pour chacun avec un niveau en sous-sol dédié au stationnement. Les investigations techniques préalables conduites en 2018, avec la pose de piézomètres ont permis d'identifier un toit de la nappe à plus de 11 m de profondeur.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'organisation du chantier veillera à l'optimisation maximale des terres en place en déblais / remblais. La création de parkings souterrains à l'aplomb des 2 nouveaux bâtiments d'habitation engendrera des travaux de terrassement relativement importants. Les immeubles d'habitation s'inscriront dans une démarche de labellisation environnementale (NF Habitat HQE de Cerqual ou équivalent) impliquant le respect d'une "charte de chantier propre et responsable" assurée par le suivi et le contrôle du chantier avec intervention d'un AMO environnemental.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'organisation du chantier veillera à l'optimisation maximale des terres en place en déblais / remblais. Seront néanmoins nécessaires un remblais d'apport pour les structures de chaussée, et des matériaux de construction pour les infrastructures.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site ne comprend aucune espèce ni essence protégée à un titre particulier. Largement marqué par l'activité humaine, et soumis à d'importantes dégradations du fait d'incivilités en tout genre (dépôts sauvages, squats...), la part de végétation du site, très faible, se résume à une bande de friche arbustive le long du chemin de l'Eglise. Effectué sur cette bande en 2019, un repérage écologique a identifié 8 chênes remarquables, tous situés en dehors du projet, ainsi que la présence de foyers d'espèces invasives (ailante, robinier), sur le secteur prévu pour le réaménagement du chemin de l'Eglise (liaison douce, parking paysager).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'immeuble d'habitation prévu au Nord du site comportera une isolation phonique permettant de limiter le bruit lié au trafic routier de la RD922 (rue de L'Isle-Adam).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par application du relevé du chemin de l'Eglise de 1910 sur le plan cadastral actuel, en dehors de l'emplacement réservé figurant au document d'urbanisme de la Ville prévoyant un élargissement viaire, la bande de friche arbustive le long dudit chemin sera réduite d'environ 800 m ² . La modification de cette bande végétale, qui concentre des foyers d'espèces invasives et des cheminements sauvages, n'engendre qu'une très faible diminution de la surface totale des espaces naturels à l'échelle de la Ville.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé au-dessus d'anciennes carrières de calcaire abandonnées, le terrain est concerné par une zone de risque liée aux anciennes carrières souterraines délimitée par l'arrêté préfectoral n° 87-073 du 8 avril 1987, pris en application de l'article R. 111-3 du Code de l'urbanisme et valant PPR. La partie Nord du site, sous l'actuel groupe scolaire, a été consolidée en 1998. La partie Sud recèle des cavités souterraines, repérées par l'Inspection Générale des Carrières, qui seront comblées préalablement à l'opération.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nuisances seront cantonnées à l'échelle du site, avec : - en phase chantier : la circulation d'engins sur la rue bordant le projet et au sein du site, et le fonctionnement de l'outillage de chantier, - en phase exploitation : l'étude trafic de 2020 indique une faible hausse des déplacements automobiles pendulaires, couplée à la mise en place d'une liaison piéton/cycle sécurisée le long du bois qui devrait permettre de faciliter les mobilités douces, et ainsi réduire le trafic et ses impacts sur le projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Outre l'activité humaine, le projet n'est pas source de bruit. Le projet est susceptibles d'être impacté par des nuisances sonores routières, lié à la relative proximité de la RD922 (rue de L'Isle-Adam). Cependant il est prévu de renforcer l'isolation acoustique sur l'immeuble à proximité de cette voie.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la circulation est source de nuisances olfactives dans le périmètre du projet, nuisance aujourd'hui négligeable.</p> <p>Le projet n'engendrera pas d'odeurs supplémentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de vibration en phase exploitation, dans une zone peu soumise à ce risque du fait de l'éloignement notamment de la voie ferrée. La phase chantier est néanmoins susceptible d'engendrer des vibrations de façon ponctuelle.</p> <p>Du fait de la proximité du groupe scolaire, l'organisation du chantier inclura des mesures visant à limiter les nuisances acoustiques et vibratoires, en établissant notamment un planning des phases bruyantes.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses seront liées à l'éclairage extérieur de l'espace public destiné à favoriser la sécurité des déplacements, la sécurité des personnes, la sécurité des biens, et le confort des usagers.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Tout en restant peu significatives, des émissions de poussières s'avèrent possibles en phase chantier.</p> <p>L'augmentation du trafic routier peut avoir des conséquences sur les rejets de polluants dans l'air, mais de manière négligeable, ces rejets étant liés aux usagers du site.</p> <p>Le projet prévoit par ailleurs le renforcement des liaisons douces sur le secteur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la construction de nouveaux bâtiments (école, logements), ainsi que l'élargissement du chemin de l'Eglise, aboutissant à imperméabiliser l'ancien terrain sportif artificiellement enherbé ainsi qu'à réduire la friche arbustive dégradée en lisière du chemin de l'Eglise.</p> <p>Les rejets d'eaux pluviales dans le secteur, qui vont augmenter, seront gérés conformément aux prescriptions réglementaires du Syndicat d'Assainissement Intercommunal de la Vallée de l'Oise Sud (SIAVOS).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Cf item précédent.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'organisation du chantier inclura des mesures classiques visant à trier, évacuer, et valoriser les déchets de démolition et de construction.</p> <p>En phase chantier : la production de déchets liés à la déconstruction du groupe scolaire fera l'objet d'un tri, la production de déchets inertes apparaît majoritaire, les terres dépassant les critères d'acceptation en ISDI seront évacuées en filière spécifique. Conformément à la réglementation en vigueur, les éventuels déchets amiantés feront l'objet d'un traitement spécifique.</p> <p>En phase exploitation, le site produira des déchets ménagers d'habitation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du réaménagement d'ensemble du secteur, seul le projet de reconfiguration du chemin de l'Eglise se trouve en limite directe avec les périmètres de protection des monuments historiques (église Saint-Denis, et château de Méry-sur-Oise), et en lisière du site classé de la vallée de Chauvry qui se confond ici avec le périmètre du site inscrit du Massif des Trois Forêts. La maîtrise d'ouvrage veillera tout particulièrement à l'insertion de ce projet viaire dans son environnement constitué de la frange arbustive du Bois de la Petite Garenne.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en œuvre de ce projet de reconquête urbaine s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan de relance en faveur d'une ville plus compacte et attractive. Elle est également conforme aux objectifs de création de logements inscrits au Contrat d'Intérêt National aux Franges de la Plaine de Pierrelaye de 2017. Avec la proximité du coeur de Ville, de la gare, et de sentes piétonnes, ce projet vise à faire émerger un quartier intégré à son environnement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de l'élargissement et la mise en sécurité du chemin de l'Eglise, un repérage écologique de la bande de friche arbustive directement concernée par le projet a été effectué en 2019. En limite du bois de la petite Garenne, il conclut que le site, fortement anthropisé, ne comprend aucune espèce ni essence protégée à un titre particulier. Cette même étude a mis en évidence la présence de chênes remarquables, tous en dehors du projet, ainsi que la présence de foyers d'espèces invasives (ailante et robinier) sur le secteur prévu pour le réaménagement dudit chemin.

Attenant à l'emplacement dédié à l'élargissement du chemin, figure l'Espace Naturel Sensible départemental du Bois des Garennes, concerné par un Espace Boisé Classé (EBC) allant au-delà du bois de la Petite Garenne.

La réduction minimale du boisement de la Petite Garenne, qui fait l'objet d'un Plan Simple de Gestion approuvé en 2017 (parcelle B2543), sera compensé par d'importantes plantations de haute-tige, notamment prévues sur les 2 parkings publics paysagers. Il pourrait être complété par une contribution au projet d'aménagement forestier dit de la Plaine de Pierrelaye prévu sur 1350 ha. Sur le futur cœur d'îlot Pablo Neruda, un plan général de « biotope » est prévu afin de maîtriser et limiter l'imperméabilisation des sols. Ce plan masse impose des zones de pleine terre, des espaces verts sur dalle avec un minimum de 50 cm de substrat, des toitures végétalisées, avec un minimum de 20 cm de substrat, ainsi que des aires de stationnement réalisées par dalles engazonnées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Situé entre la Gare et le Cœur de Ville, ce projet de renouvellement urbain, qui s'articule autour de la reconstruction/extension d'un groupe scolaire datant de 1974, s'inscrit dans le cadre du Contrat d'Intérêt National aux Franges de la Plaine de Pierrelaye et des objectifs du plan de relance.

Ce projet d'ensemble, qui répond pleinement aux objectifs d'une ville plus compacte et attractive, modifie à la marge la destination générale des sols du secteur, et permet aussi de répondre à l'objectif de rattrapage de logements sociaux sur la Ville. Une "charte chantier propre et responsable" dédiée à la réalisation des nouveaux logements vise à encadrer les effets du projet concentrés sur la phase chantier.

Ainsi nous pensons que le présent projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Chemin de l'Eglise - inventaire faune-flore Diagnostic initial de pollution du sous-sol - école Pablo Neruda Décision du Ministère de l'environnement de mise en oeuvre d'un Plan Simple de Gestion du bois de la Petite Garenne Projets du Chemin de l'Eglise et de la rue Courtil Bajou - étude de trafic Unité de Secteur de Projet Pablo Neruda - Plan Masse-Emprise (extrait dossier mise en compatibilité du PLU) Unité de Secteur de Projet Pablo Neruda - Plan Masse-Espaces verts (extrait dossier mise en compatibilité PLU)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Méry-sur-Oise

le, 16 avril 2021

Signature



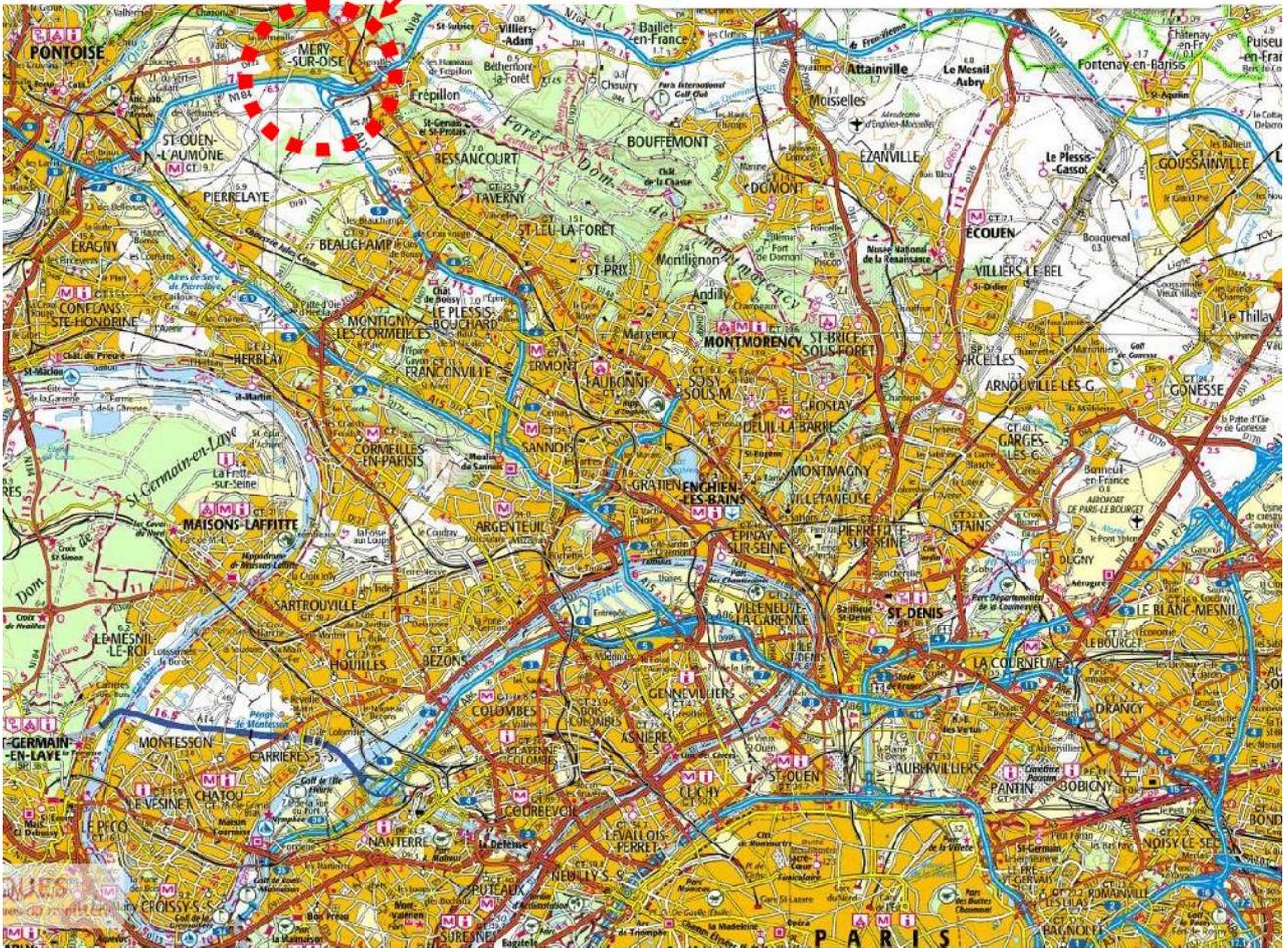
Pierre-Édouard ÉON

Maire,
Conseiller Départemental du Val d'Oise

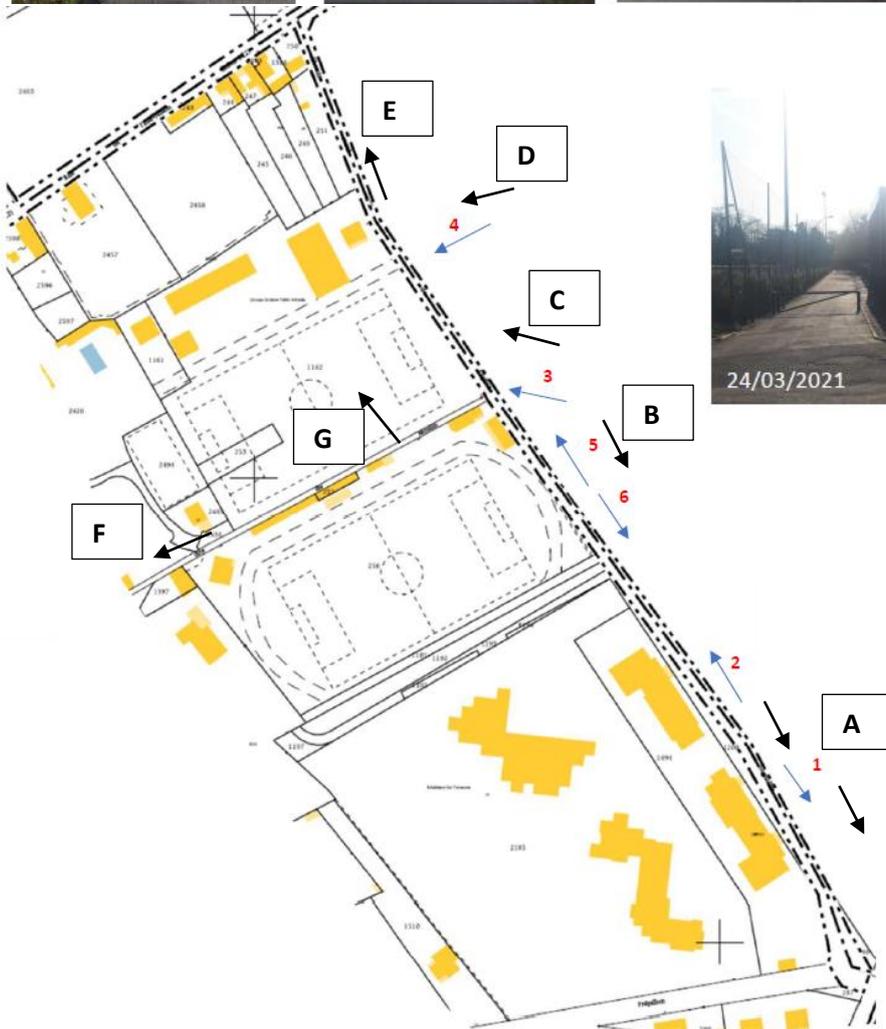
ANNEXE n°2 - plans de situation

Plan de situation de Méry-sur-Oise à l'échelle régionale

Méry-sur-Oise



ANNEXE n°3 – photographies du site



Vues A - le long du Chemin de l'Eglise (résidence « La Closserie Pissaro ») – février 2020



Vues B - le long du Chemin de l'Eglise – février 2020



Vues C – ancien terrain de sport et parking lié au groupe scolaire – février 2020



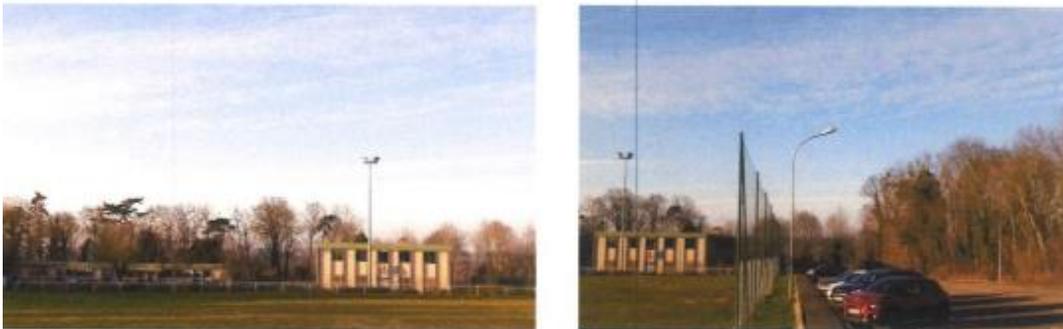
Vues D - accès au groupe scolaire – février 2020



Vues E et F – accès piéton au site : par la sente du Moulin et par l’escalier du chemin de l’Eglise – février 2020

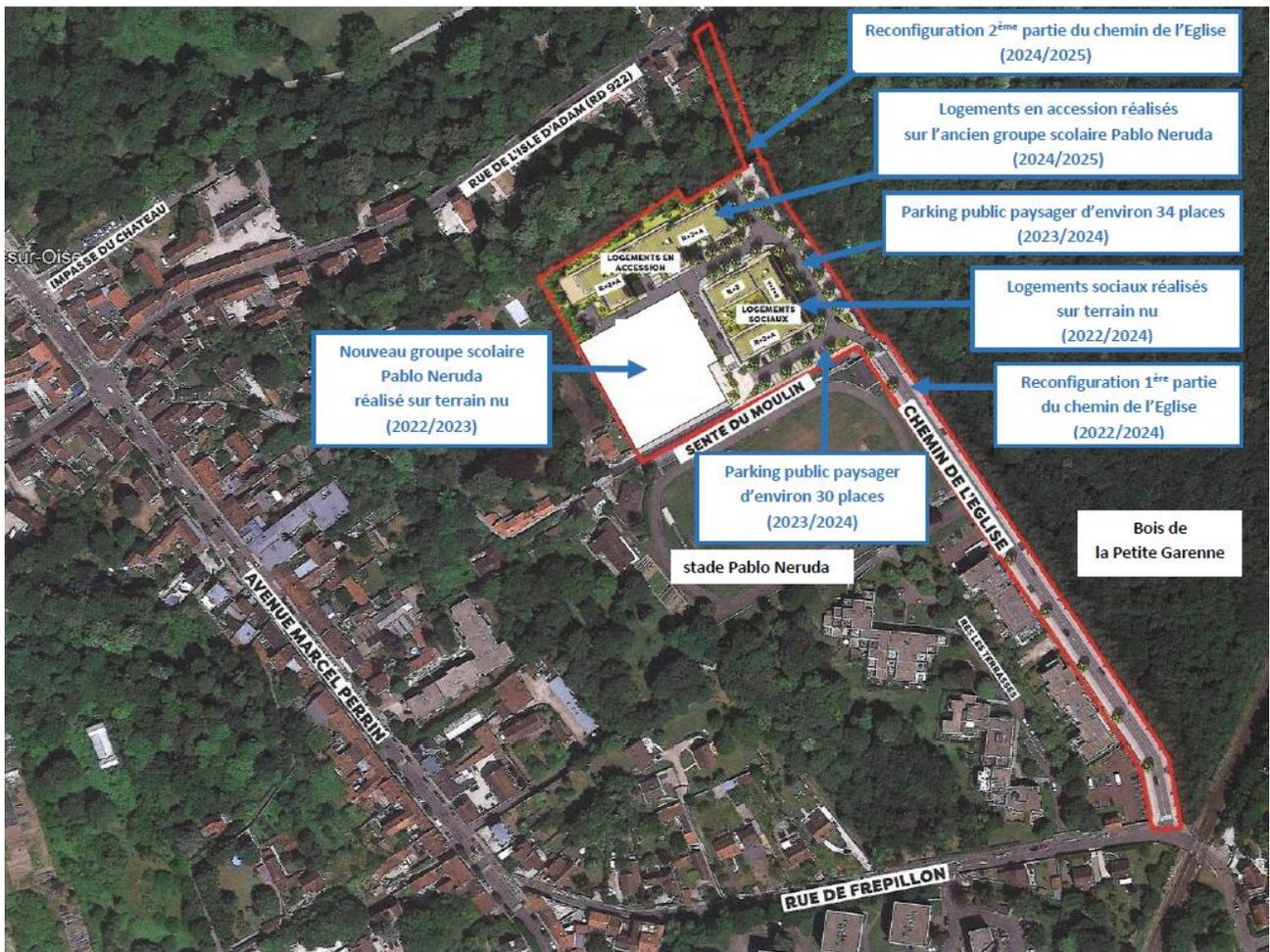


Vues G – le groupe scolaire et son parking attenant – février 2020

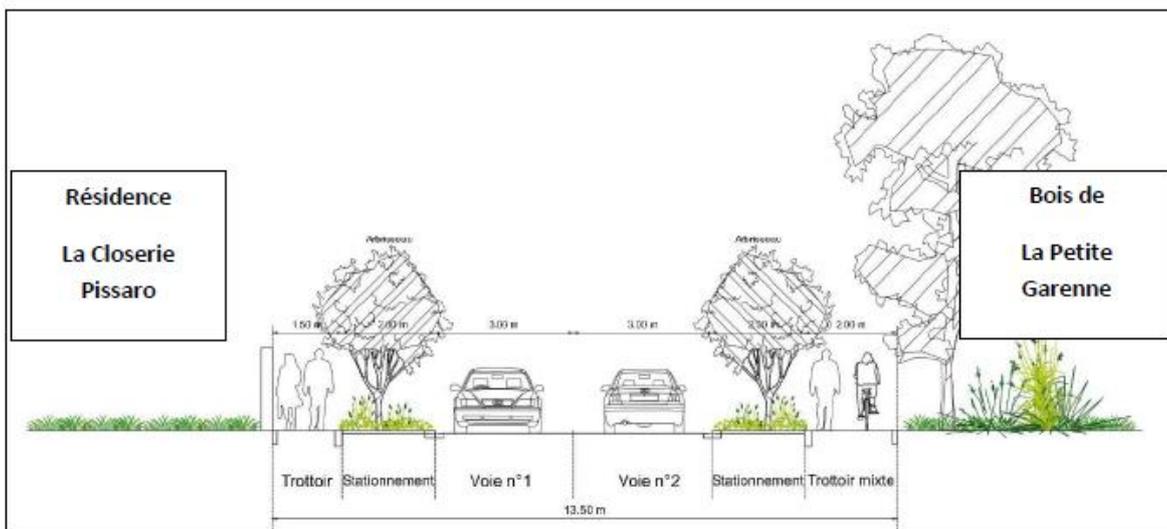


ANNEXE n°4 – plans du projet

Plan général des travaux – phasage prévisionnel



Projet d'aménagement du Chemin de l'Eglise – coupe en travers

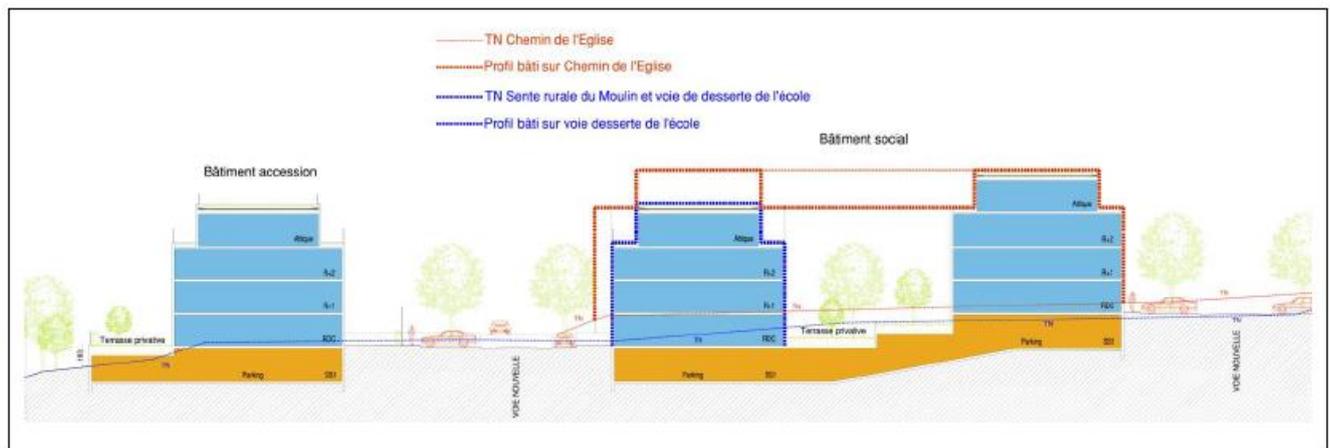


Zoom sur le cœur d'îlot Pablo Neruda – situation projetée à terme

(avec simulation d'un projet de groupe scolaire donné à titre illustratif avant concours architectural)

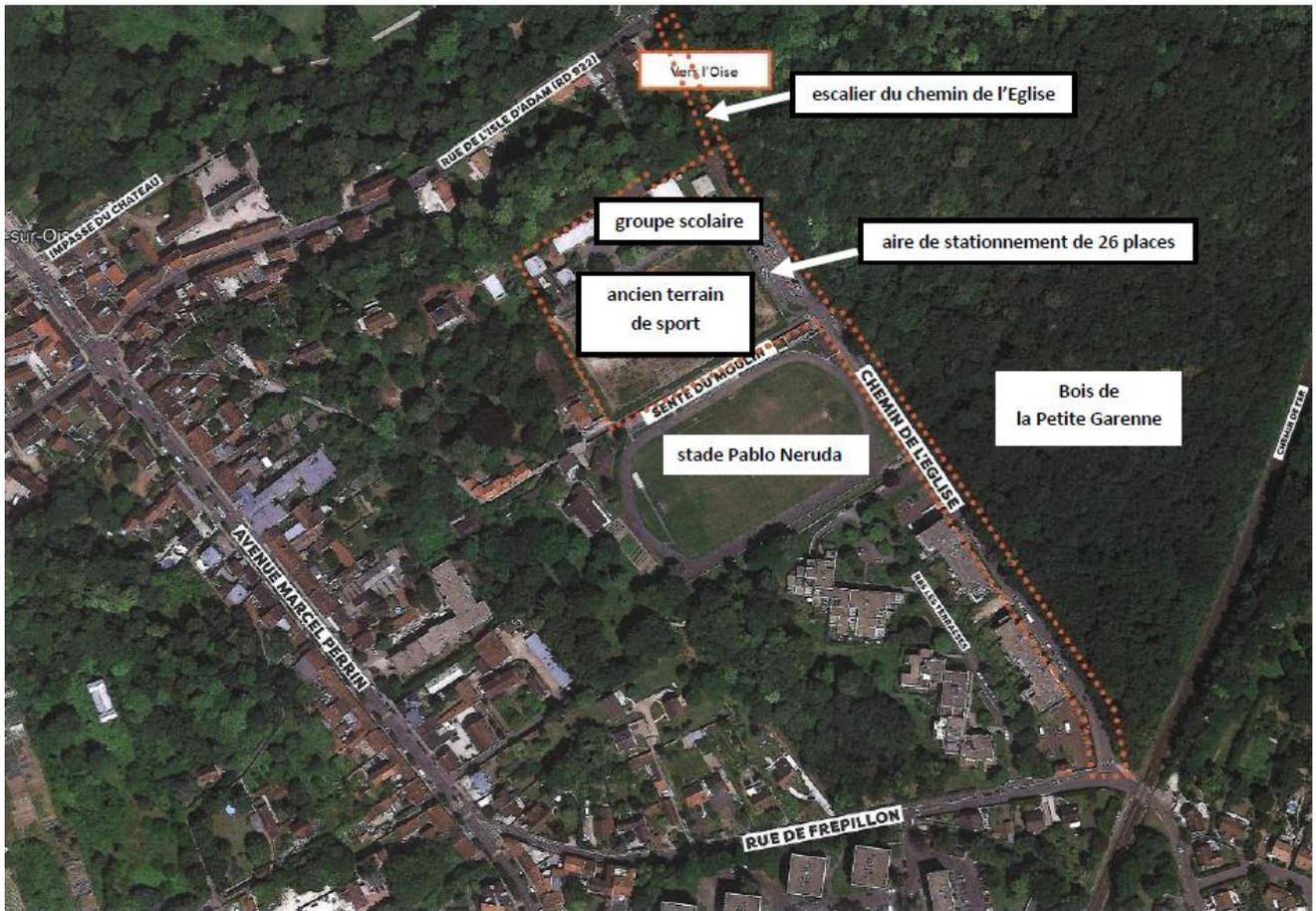


Projet d'aménagement Pablo Neruda – simulation de volumétrie des logements

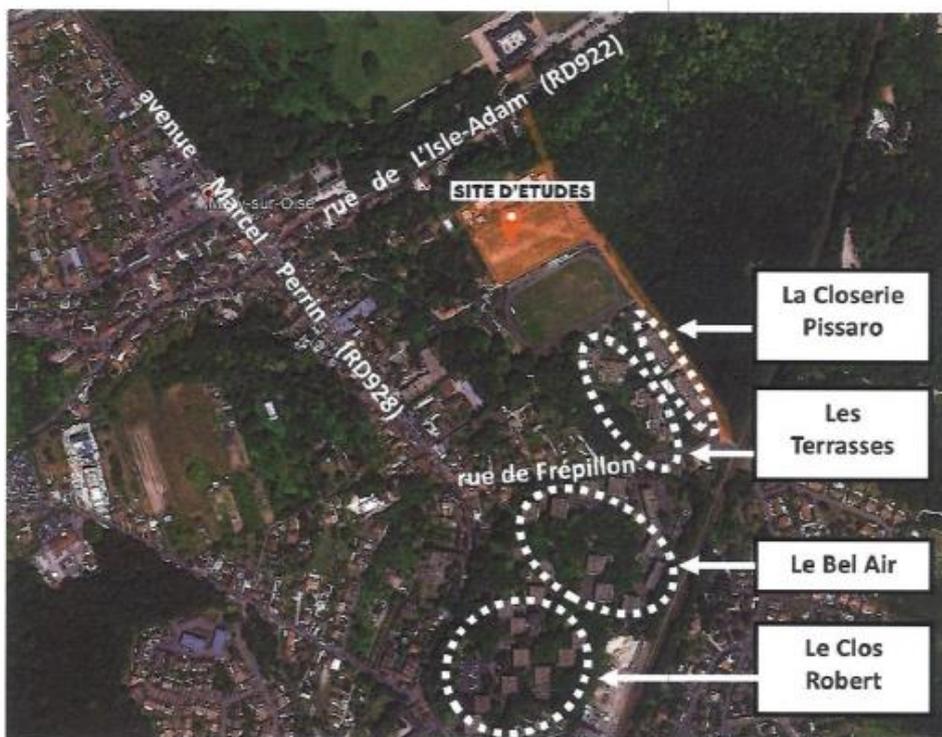


ANNEXE n°5 – abords du projet

Le projet d'aménagement Pablo Neruda (1,4 ha) dans son environnement actuel



Principaux ensembles d'habitat collectif aux abords du projet d'aménagement Pablo Neruda



Abords du projet d'aménagement Pablo Neruda (source : géoportail)

Vue d'ensemble - photographie aérienne actuelle

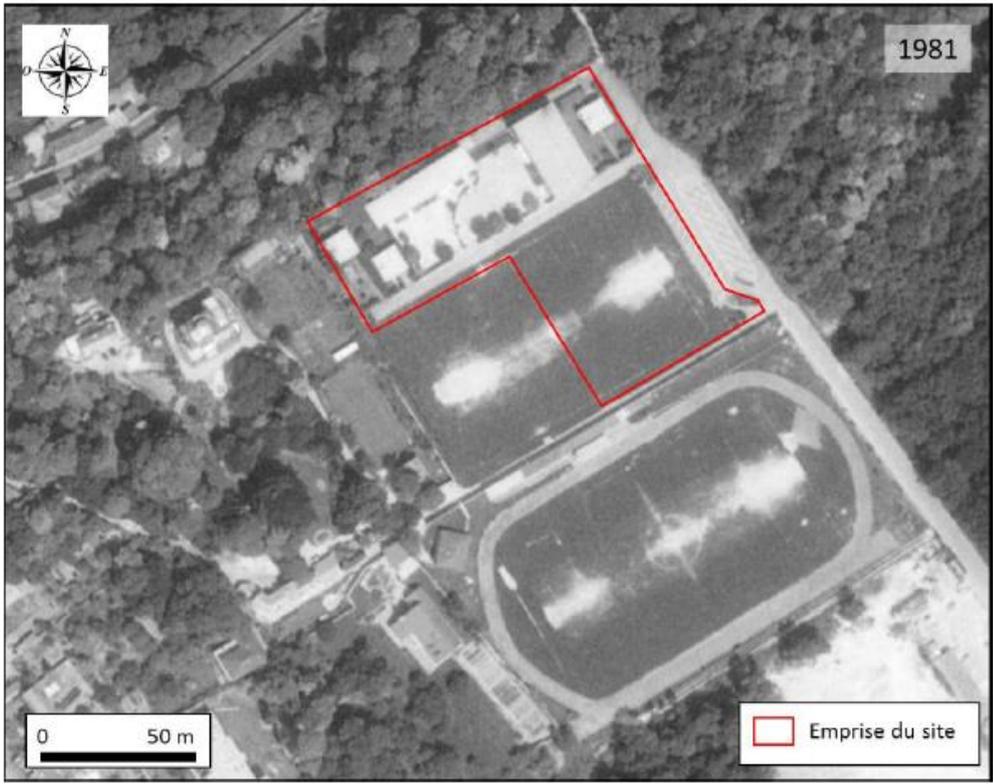


Vue d'ensemble - photographie aérienne 1950-1965



Zoom sur le cœur du site dédié aux futurs logements - photographies aériennes





ANNEXE n°6 – localisation du projet Pablo Neruda à Méry-sur-Oise avec le site Natura 2000 le plus proche

